

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 21 avril 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13 et 14 avril 2015

2015 V 161 Vœu relatif à l'installation de cendriers sur l'espace public.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le décret du 16 novembre 2006 interdisant de fumer dans les lieux publics, qui a eu pour conséquence l'accumulation de mégots de cigarettes sur la voie publique ;

Vu l'article R.632-1 alinéa 1 du Code pénal interdisant le jet de déchets en lieu public ou privé ;

Vu le vœu 2014 V 121 relatif à l'expérimentation de cendriers publics, adopté par le Conseil de Paris en juillet 2014 ;

Considérant que cette pollution nuit à l'image de la Ville de Paris ;

Considérant qu'un seul mégot de cigarette peut polluer 500 litres d'eau ;

Considérant que le problème du jet de mégot de cigarette est soulevé de façon récurrente par les agents de propreté, rendant le nettoyage plus difficile ;

Considérant la part importante de bureaux dans le 9^{ème} arrondissement qui favorise la problématique de la pollution des mégots de cigarette ;

Considérant la nécessité de compléter le dispositif d'éteignoir intégré aux réceptacles de propreté type Bagatelle ;

Considérant la nécessité d'innover dans la lutte contre la pollution aux mégots de cigarettes ;

Considérant l'intérêt de disposer de cendriers design et visibles bien intégrés au mobilier urbain ;

Considérant que la prochaine campagne de la Propreté de Paris sera consacrée à la pollution aux mégots de cigarette ;

Considérant que les agents de salubrité du Centre d'Action pour la Propreté de Paris ne pourront verbaliser la pollution aux mégots de cigarette qu'à partir du mois de septembre 2015 ;

Considérant l'expérimentation de collecte et de recyclage des mégots de cigarette menée dans le 9^{ème} arrondissement ;

Considérant la feuille de route de l'Adjoint chargé de la propreté, qui souligne l'importance de la lutte contre les incivilités dont les jets de mégots de cigarettes ;

Considérant la feuille de route de l'Adjointe à la Maire chargée de l'économie sociale et solidaire, de l'innovation sociale et de l'économie circulaire, qui prévoit la mise en œuvre d'un plan stratégique de structuration des filières de valorisation économique et de réduction des déchets ;

Sur proposition de M^{me} Delphine BÜRKLI, M. Jean-Baptiste de FROMENT, M^{me} Gypsie BLOCH et des élus du Groupe UMP,

Emet le vœu que :

Des cendriers sur l'espace public intégrés au mobilier urbain soient expérimentés dans le 9^{ème} arrondissement, en application du vœu 2014 V 121 adopté par le Conseil de Paris.